

L'offre de parrainage - vendeurs

Article 1 : Définitions

Parrain : Toute personne à qui l'offre de parrainage a été présentée, communiquant les coordonnées d'un tiers personne physique susceptible d'être intéressé par les services.

Filleul : Toute personne n'ayant jamais effectué une cotation sur Carizy.com dont les coordonnées ont été communiqué à Carizy par le parrain via le formulaire sur la page <https://www.carizy.com/vendre-voiture/parrainage-vendeur/> en vue de souscrire aux services de Carizy pour vendre sa voiture.

Vente réalisée : La vente réalisée désigne la vente conclue encadrée par Carizy. Elle doit avoir été réalisée par un inspecteur ou un convoyeur en cas de livraison à l'acheteur.

Article 2 : Fonctionnement du parrainage

Le parrain se rend sur la page <https://www.carizy.com/vendre-voiture/parrainage-vendeur/> et renseigne les coordonnées de son filleul sur le formulaire présent sur cette page. Une "e-card" est envoyée au filleul par mail l'invitant à effectuer la cotation de son véhicule et à prendre rendez-vous avec un inspecteur Carizy.

Les données collectées seront utilisées uniquement à l'envoi de l'offre parrainage par mail. A partir du moment où le filleul effectue une cotation sur carizy.com, les données personnelles renseignées par la filleul seront soumises à l'article dédié aux [données à caractère personnelles figurant dans les conditions générales. \(Article 15.4\)](#)

Le véhicule à vendre du filleul doit respecter le regroupement d'articles dédié à "[Vendre un véhicule](#)" dans les [conditions d'éligibilité du service Carizy](#). Afin de faire le lien avec le parrain, le filleul utilisera l'adresse mail sur lequel il a reçu l'offre Carizy pour effectuer la cotation de son véhicule et prendre son rendez-vous.

Une fois la vente du filleul réalisée, le parrain sera contacté pour confirmer son adresse postale afin de lui envoyer la carte carburant Total d'une valeur de 100€. Le parrain recevra la carte carburant dans un délai d'une mois après la réponse du parrain concernant la confirmation de son adresse postale.

Cette offre est valable jusqu'au 31/12/2020 c'est à dire que le parrain doit avoir renseigné les informations du filleul avant cette échéance. Si la vente est conclue après cette échéance, celle-ci est prise en compte et la récompense de 100€ en carte carburant Total sera envoyée au parrain.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

- 3.1. Le parrain doit déjà avoir été client Carizy c'est à dire avoir déjà acheté ou vendu un véhicule.
- 3.2. Les coordonnées du filleul renseignées par le parrain ne doivent pas avoir déjà été enregistrées dans la base de données de Carizy. Concrètement, le filleul ne doit pas déjà avoir fait une demande de rendez-vous.
- 3.3. Le véhicule à vendre du filleul doit respecter les conditions d'éligibilité du service soit moins de 140 001 km, moins de 12 ans et n'a pas connu de sinistre grave.

L'offre de Parrainage est soumise au respect par le Parrain et le Filleul des conditions décrites dans le présent règlement. A défaut, le Parrainage ne sera pas pris en compte.